



# REFORME CAT B

## Un peu de précision !



**FO JUSTICE SEYSSSES** souhaite par le biais de ce communiqué renseigner les collègues sur la future réforme à venir et ce dès JANVIER 2024.

Il est bon de rappeler le temps que tout se mette en route une fois les décrets sortis, ça devrait se voir sur la paie d'Avril-Mai AVEC UN EFFET RETROACTIF au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 !

**FO JUSTICE SEYSSSES** va vous donner des cas concrets.

Nous allons prendre comme exemple :

**L'échelon 3, l'échelon 5, l'échelon 7, l'échelon 10 et l'échelon 12.**

Ex1 : ECHELON 3 avec comme date d'anniversaire : 28 février 2022

Comme il est stipulé sur la grille indiciaire 2024, il passe à une durée de 1an et demi avec une reprise au  $\frac{3}{4}$  de l'ancienneté acquise en 2024 au lieu de 2 ans pour 2023 !

Ce qui veut dire : au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'agent aura une ancienneté acquise de 22 mois

Petit calcul : 22 multiplié par 3 et divisé par 4 = 16.5 mois d'ancienneté conservée

Soit 16 mois et 15 jours

Donc il restera à l'agent à effectuer  $18 - 16.5 = 1.5$  mois ( 1 mois et 15 jours)

Il sera reclassé donc à l'échelon 3 de la nouvelle grille IM( Indice Majoré) 382 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et à l'échelon 4 IM 387 Aux alentours du 16 février 2024.

**Soit un gain de  $12 + 5$  (points de la fonction publique) = 17 points d'indice**

Ex2 : ECHELON 5 avec comme date d'anniversaire le 28 février 2022

L'ancienneté conservée est acquise dans cet échelon ... ce qui veut dire que l'agent sera reclassé à l'échelon 5 IM 401 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et passera à l'échelon 6 IM 415 au 28 février 2024.

**Soit un gain de  $22 + 5 = 27$  points d'indice**

Ex3 : ECHELON 7 avec comme date d'anniversaire le 28 février 2022

L'ancienneté conservée est acquise dans cet échelon ... ce qui veut dire que l'agent sera reclassé à l'échelon 7 IM 424 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et passera à l'échelon 8 IM 439 au 28 février 2024

**Soit un gain de  $19 + 5 = 24$  points d'indice**

#### Ex4 : ECHELON 10 avec comme date d'anniversaire le 28 février 2022

5/6 de l'ancienneté conservée pour cet échelon avec une bonification de 6 mois

A quoi ça correspond ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'agent aura donc 22 mois d'ancienneté dans son échelon.

22 multiplié par 5 et divisé par 6 = **18.33 mois à cela on ajoute les 6 mois** (pour éviter les inversions de carrière) = **24.33 mois soit 24 mois et environ 10 jours.**

L'échelon 10 en 2024 passe de 3 ans à 2.5ans(30 mois)

**30 mois -24 mois et 10 jours = 5 mois et 20 jours**

**Ce qui veut dire que l'agent sera reclassé au 1<sup>er</sup> janvier à l'échelon 10 IM 475 et il passera au 11eme IM 493 Aux alentours du 21 mai 2024 .**

**soit un gain de 22+5=27 points d'indice**

#### Ex5 : ECHELON 12 avec comme date d'anniversaire le 28 février 2022

Ancienneté acquise avec une bonification de 1 an ! (12 mois)

A qui ça correspond ?

**L'agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024 aura donc une ancienneté de 22 mois . À cela on ajoute les 12 mois de bonification.**

**22+12=34 mois**

**Pour passer du 12 ème au 13 ème, il faut 2.5ans(30 mois) . Ce qui veut dire que l'agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera reclassé directement à l'échelon 13eme IM 532 avec une ancienneté conservée de 4 mois. ( 34-30= 4mois)**

**Soit un gain de 25+5= 30 points d'indice**

**FO JUSTICE SEYSSSES** a pris comme référence la date d'anniversaire du 28 février 2022 car beaucoup d'agents sont repartis avec celle-ci.

Si cependant, vous en aviez une différente, n'hésitez pas à vous rapprocher du bureau local

**FO JUSTICE SEYSSSES** et nous étudierons votre cas.

Le point d'indice est à 4.92<sup>e</sup> brut pour information.

De plus à cela, il convient d'ajouter 55<sup>e</sup> brut par mois soit **48<sup>e</sup> net** pour l'ICP. Et ce jusqu'en 2026. Pour atteindre 319.58<sup>e</sup> brut soit une augmentation de 164.58<sup>e</sup> brut (**143<sup>e</sup> net**)

**ICP MENSUALISEE :**

**2024 : 155+55=210<sup>e</sup> (183<sup>e</sup>Net) 2025 : 210+55=265<sup>e</sup> (231eNet) 2026 : 265+54.58=319.58<sup>e</sup>(278.9eNet)**

**FO JUSTICE SEYSSSES** reste à votre disposition et à votre écoute si besoin.

D'autres communiqués locaux suivront pour la réforme Du CEA pour les actuels 1<sup>er</sup> surveillants et expliquer le futur passage au grade de brigadier-chef et major pour un grand nombre de personnels d'ici les 3 prochaines Années !

Le bureau local **FO JUSTICE SEYSSSES**

le 25 octobre 2023

